

# Déclaration urbanistique préalable

## Composition du dossier de déclaration :

1. le formulaire de déclaration urbanistique préalable ;
2. un extrait du plan parcellaire cadastral original relatif au bien immobilier et datant **de moins de 12 mois**, à commander à :  
*AGDP - Service des Extraits*  
*MEOW Service Extraits Liège*  
*avenue Blonden, 88*  
*4000 Liège*  
*☎ 0257/888.60 – Fax : 0257/985.29*  
[meow.service.ext.liege@minfin.fed.be](mailto:meow.service.ext.liege@minfin.fed.be)
3. trois photos numérotées de la localisation des actes et travaux projetés avec indication sur l'extrait cadastral des endroits de prise de vue ;
4. une description littérale ou graphique ;
5. un plan d'implantation ;
6. un croquis coté des actes et travaux projetés ;
7. une documentation technique (si disponible).

→ **2 exemplaires** du dossier à déposer à l'Administration communale contre récépissé ou à envoyer par courrier recommandé

→ **1 exemplaire** à envoyer simultanément au Fonctionnaire délégué par courrier recommandé à l'adresse suivant :

*Service Public de Wallonie*  
*DGO4-Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie*  
*Direction de Liège 2*  
*Montagne Sainte-Walburge, 2*  
*4000 LIEGE*